

**CONTRAT DE REDYNAMISATION
DU SITE DE DEFENSE DA 277
VARENNES SUR ALLIER**

Version validée par le comité de site du 19 janvier 2016

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

1 - PRESENTATION GENERALE

1-1 – Le contexte du CRSD

1-2 - La description et la situation géographique de l'emprise

1-3 - La synthèse des éléments statistiques et du diagnostic territorial

1-4 - Les partenaires concernés par la mise en œuvre du CRSD et les signataires

2 - DESCRIPTION OPERATIONNELLE du CRSD

2-1 - Périmètre retenu (annexe II) ;

2-2 - Durée du CRSD

2-3 - Principaux axes retenus

2-4 - Fiches-actions (F-A) (annexe III) ;

2-5 - Contributions financières (tableau financier de synthèse : annexe IV) ;

2-6 - Gouvernance

2-7 - Suivi et évaluation du contrat

2-8 - Signataires et date d'entrée en vigueur.

3 - ANNEXES

I. Étude INSEE et diagnostic territorial

II. Liste des communes du périmètre du CRSD

III. Description des fiches-actions et de leur cofinancement

IV. Tableau synthétique du financement du CRSD par fiche-action

PREAMBULE

Le fait générateur entraînant la suppression du Détachement Air 277 de Varennes

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, approuvé par le Président de la République le 29 avril 2013, a confirmé les orientations stratégiques de la politique de défense et de sécurité et précisé le nouveau modèle des forces armées dans la continuité du Livre blanc de 2008.

La mise en œuvre de ce nouveau modèle se traduira par une réduction d'effectifs qui passe par la fermeture d'implantations militaires et/ou le transfert d'unités en adéquation avec le nouveau format des armées.

La fermeture du DA 277 de Varennes-sur-Allier procède de cette réflexion et s'inscrit dans l'objectif des suppressions de postes restant à effectuer au titre de la LPM 2008-2013.

C'est donc dans ce cadre, que le Ministre de la Défense a décidé en septembre 2013 de la dissolution du DA 277 conduisant sur la base des effectifs en organisation de cette unité en 2008, à la suppression à Varennes-sur-Allier de **351** emplois défense (231 militaires et 120 civils).

Conscient de l'impact de cette décision sur la démographie et l'activité économique locale, le Gouvernement a souhaité la mise en œuvre au profit de ce territoire, directement impacté par la réforme des forces armées, d'un dispositif d'accompagnement territorial adapté.

Par lettre du 1^{er} octobre 2013, le Premier Ministre a chargé le Préfet de l'Allier d'assurer le pilotage du dispositif d'accompagnement de ces restructurations de défense, lequel doit aboutir à la signature et à la mise en œuvre d'un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD), dont les modalités et les financements sont portés par le présent document.

Outre le présent CRSD, la commune de Varennes-sur-Allier a été déclarée éligible au bénéfice de la cession à l'euro symbolique (D n°2015- du 6 février 2015) et bénéficie du dispositif dit des « zones à finalité régionale » ouvrant droit à des aides directes au profit des entreprises s'installant ou se développant sur le territoire.

Le Comité technique interministériel (CTI) du 17 décembre 2013 a validé les préfinancements pour :

- la réalisation d'une étude d'impact de la fermeture du DA 277 à Varennes-sur-Allier, confiée par le préfet de l'Allier à l'INSEE-Auvergne en décembre 2013 ; cette action a bénéficié d'un préfinancement du FRED de 7 143€.
- la réalisation d'un diagnostic socio-économique, attribué à la SCET, sélectionnée le 6 décembre 2013 après un appel d'offres conduit par la préfecture de l'Allier ; cette action a bénéficié d'un préfinancement du FNADT de 46 255€.
- Le soutien à la création d'emplois, à destination des entreprises créatrices d'emplois sur le territoire ; cette action a bénéficié d'un préfinancement de 500 000 € de FRED.

Les conclusions de ces deux études figurent en annexe I.

1 - PRESENTATION GENERALE

1-1 – Le contexte du CRSD

Après la dissolution fin 2011 du détachement du 7ème régiment de matériel d'Yzeure qui a conduit à la suppression de 77 emplois défense (74 militaires et 3 civils), le département de l'Allier est affecté par la dissolution du DA 277 conduisant sur la base des effectifs en organisation de cette unité en 2008, à la suppression à Varennes-sur-Allier de **351** emplois défense (231 militaires et 120 civils).

Par ailleurs, des entreprises privées intervenant directement et en permanence sur le site du DA 277 pour assurer des prestations pour le compte de ce dernier, par le biais de marchés publics, sont également impactées par cette décision : 46 salariés sont concernés.

Le territoire du département de l'Allier a été dans le même temps concerné par d'importantes restructurations affectant son tissu industriel. Les annonces successives de fermetures d'établissements industriels ces derniers mois ont conduit à la suppression de plus de 2000 emplois. L'industrie dans l'Allier représentant 20 800 emplois (fin 2010), ce secteur a donc perdu près de 10 % de ses effectifs en 2 ans.

Par ailleurs, le département subit de plein fouet la crise économique. Le taux de chômage (catégorie A – source DIRECCTE Auvergne) à fin juin 2015 est de 10.7 % dans l'Allier, supérieur aux taux national et régional qui s'élèvent respectivement à 10 % à 8.9 %.

Les trois bassins d'emploi de Moulins, Montluçon et Vichy ont chacun été touchés par ces destructions importantes d'emplois dans l'industrie. Si le taux de chômage enregistré dans le bassin d'emploi de Moulins (plutôt à dominante agricole et tertiaire) s'élève à 8.9 %, il s'élève à 12,1 % sur Montluçon et à 11 % sur Vichy.

1-2 – Description et situation géographique des emprises concernées

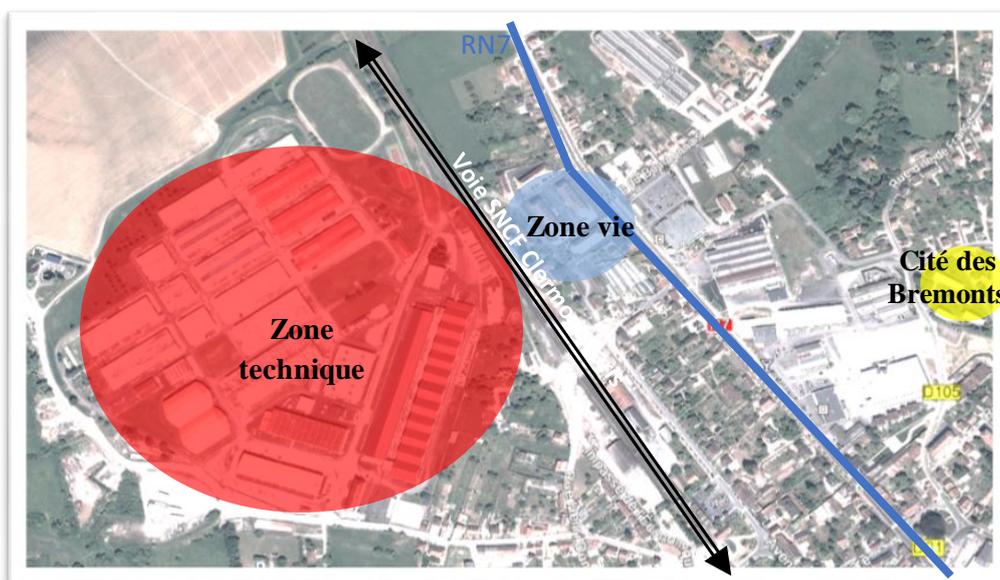
Le Détachement Air 277 « Capitaine Rousseau » constituait la structure de soutien de l'entrepôt de l'armée de l'Air 606, principal établissement ravitailleur de l'armée de l'air. Il était spécialisé dans le stockage, l'entretien, la réparation et la distribution de matériels dans le domaine aéronautique (groupes de démarrage d'avions, compresseurs, équipements de production d'énergie). Il assurait des activités logistiques (magasinage, distribution, mise en réparation, élimination...) et techniques (centre de ré-épreuve, entretien du stock, confections en série limitée...).

Il est localisé au Nord-Ouest de la commune de Varennes-sur-Allier qui comptait 4 072 habitants au 31 décembre 2012. La commune se trouve approximativement à mi-chemin entre Moulins (30 km) et Vichy (25 km). Le Détachement Air est également situé au croisement de la « route Bleue » (nationale 7 Paris-Antibes), de la « route océane » (RCEA-Route Centre Europe Atlantique) et relie les autoroutes A20, A71/A89 et A 6 (RN 145 et RN 79).

Au total, le DA 277 s'étend sur environ 31 hectares :

- avec 88 830 m² de surface bâtie pour 50 bâtiments dont :
 - 42 643 m² à usage de stockage,
 - 8 342 m² de magasins divers,
 - 7 600 m² de locaux opérationnels ou spécialisés,
 - 4 260 m² de bâtiments administratifs,
 - 6 400 m² dédiés à la restauration et l'hôtellerie,
 - 19 585 m² divers (dégagements, communs, chaufferies etc...)
- 94 796 m² d'aires aménagées (parkings, aires de stationnement, terrain de football, de tennis, ...)
- 133 592 m² d'aires non construites

En outre, il comprend un ensemble de bâtiments sous forme de logements domaniaux situés dans la cité des Brémonts.



L'emprise cédée se compose donc au total de trois zones distinctes : une partie « zone vie » et une partie « zone entrepôt » ou « zone technique » ; séparées par la voie ferrée Paris- Clermont-Ferrand. Un tunnel avec une voie de circulation VL et un passage pour piétons relie les deux zones et les isole au moyen d'un rideau métallique géré par un système de contrôle d'accès. Chaque zone dispose de son propre accès véhicules et piétons ; et d'une partie « zone de logements » cité des Brémonts distante de l'enceinte militaire de quelques centaines de mètres.

- A l'ouest, la « zone entrepôt » rassemble principalement toutes les installations à caractère technico-logistique : les ateliers communs, spécialisés, une cabine de préparation et une cabine de peinture, un pont de lavage véhicules PL, les hangars de stockage et ceux abritant les chaînes de réception et d'expédition, une plateforme d'éclatement comprenant 6 quais et un parking PL de 22 emplacements. Le terrain de football permet le posé d'un hélicoptère (Hélistop).
- A l'est, la « zone vie », abrite les organismes nourricier et hébergement, le foyer, le cinéma, une villa de type F6. Elle est bordée par la nationale 7 qui traverse Varennes-sur-Allier. Depuis le 23 octobre 2015, la partie « zone vie » du DA 277 fait l'objet d'un arrêté préfectoral de réquisition pour répondre aux besoins de l'Etat en matière d'accueil provisoire de migrants, cet arrêté a été reconduit jusqu'au 30/06 2016.

- Encore plus à l'est, en ville, la « zone de logements », Cité des Brémonts comprend un ensemble de plusieurs logements.

La construction du bâti date majoritairement des années 1940 à 1956.

La cession des terrains et immeubles militaires à la commune de Varennes-sur-Allier à l'euro symbolique concerne l'emprise du détachement air, telle que présentée ci-dessus scindée en deux tènements distincts (zone vie et zone entrepôts) et la cité des Brémonts (zone de logements)

Ces immeubles ayant été reconnus inutiles par le ministre de la Défense dans le cadre des opérations de restructuration de la Défense réalisées entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2014 ; et la commune de Varennes-sur-Allier ayant fait l'objet du décret N°2015-135 du 6 février 2015, les dispositions de l'article 67 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de la Loi de finances pour 2009 permettent une cession dans le cadre du dispositif législatif de l'euro symbolique.

Cette cession est réalisée en vue de permettre la réalisation d'opérations ou d'actions d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme, à savoir notamment :

- Pour la « zone technique » du DA 277 : ateliers et locaux d'activités économiques artisanales, industrielles, logistiques ou tertiaires.
- Pour la « zone vie » du DA 277 : compte-tenu de l'arrêté de réquisition dont cette emprise fait actuellement l'objet, et l'incertitude concernant sa durée, les projets d'aménagement et de réhabilitation de cette partie du site sont différés et pourront faire l'objet d'un avenant au présent contrat afin de permettre la réalisation de certains projets économiques (restaurant d'entreprises, hôtel), culturels et/ou associatifs (salle de cinéma, spectacles, ...). La mise en œuvre de la cession de cette fraction n'interviendra qu'après la libération complète des immeubles concernés.
- Pour la « zone de logements » de la Cité des Brémonts : maintien à usage de logements.

La valeur de ces immeubles a été estimée par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DDFIP de l'Allier) et remise le 23 octobre 2015 :

- Partie « zone technique » du DA277 : 2.741.100 €
- Partie « zone vie » du DA 277 : 1.106.675 €
- Partie « zone de logements » de la Cité des Brémonts : 479.000 €

1-3 - La synthèse des éléments statistiques et du diagnostic territorial

Fin 2012, le Détachement Air 277, implanté sur la commune de Varennes-sur-Allier, employait 297 personnes. Les commandes de cet établissement auprès des entreprises locales généraient une cinquantaine d'emplois indirects. D'après l'analyse d'impact réalisée par l'INSEE, les salariés de la base, ceux de ses prestataires de services ou de ses fournisseurs, ainsi que leurs familles, induisaient par leur consommation 114 emplois. Au total, 459 emplois dépendaient de manière directe, indirecte ou induite de la présence du DA277. La commune de Varennes-sur-Allier est la plus concernée. Les communes périphériques bénéficiaient aussi, dans une moindre mesure, de cette implantation.

La fermeture de la base intervient dans un contexte démographique et économique déjà difficile pour la commune. En effet, Varennes-sur-Allier perd de la population depuis 1975 et aujourd'hui, les chômeurs

y sont particulièrement nombreux. Chef-lieu de canton jusqu'en 2015, elle se trouve rattachée au canton de Saint-Pourçain-sur-Sioule suite au redécoupage cantonal de 2014.

Le diagnostic territorial effectué a permis de partager un certain nombre de constats concernant la situation socio-économique du territoire :

Le territoire de Varennes-sur-Allier possède des atouts :

- Une position centrale, entre les polarités que constituent les agglomérations de Vichy et Moulins et possède une bonne desserte routière.
- Un tissu d'entreprises diversifié en taille d'entreprises, positionné sur plusieurs secteurs d'activités et implantées durablement sur le territoire
- De l'espace foncier disponible sur les parcs d'activités
- Une offre en logements satisfaisante et un marché de l'immobilier détendu
- Une partie des communes du territoire, classée en zone d'aide à finalité régionale (AFR).

En parallèle, il souffre d'un certain nombre de handicaps ou de menaces pesant sur sa capacité de développement économique :

- Une croissance démographique négative sur la période 1990-2009 et un vieillissement de la population
- Un niveau de formation de la population plutôt bas
- Un taux de chômage déjà en hausse, avant la fermeture du DA.

Cependant, l'analyse réalisée a permis d'identifier un certain nombre d'opportunités à saisir :

- L'amélioration de la desserte routière grâce à la construction du contournement de la ville dont la livraison est prévue pour fin 2016, le projet de poursuite de la mise à deux fois deux voies de la RCEA dans le département de l'Allier
- Le déploiement de la fibre et des offres numériques
- La présence d'une main d'œuvre disponible et attachée au territoire
- Plusieurs filières régionales d'excellence sur lesquelles le territoire peut s'appuyer pour développer des projets de développement économiques : filière bois, mécanique, agri-activités, éco-activités et développement durable, tourisme vert, ...
- Une offre immobilière rendue disponible rapidement pour l'accueil d'entreprises sur le site du DA 277.

Ainsi, le territoire est prêt à relever les enjeux du développement économique qui permettront de contribuer à inverser les tendances de baisse démographique et de hausse du chômage grâce aux actions du CRSD.

1-4 – Les partenaires concernés par la mise en œuvre du CRSD et les signataires

Conformément au dispositif d'accompagnement mis en place par la circulaire du Premier Ministre le 25 juillet 2008, et à la lettre du Premier Ministre en date du 1^{er} octobre 2013, un comité de site présidé par le préfet de l'Allier a été installé le 25 octobre 2013 et se sera réuni en tout 6 fois, le 13 février 2014, le 2 juillet 2014, le 20 janvier 2015, le 12 juin 2015 et le 19 janvier 2016.

Le présent Contrat de Redynamisation de Site de Défense de Varennes-sur-Allier bénéficie d'un partenariat étroit entre d'une part l'Etat, et d'autre part, les collectivités territoriales, groupements de communes, commune, chambres consulaires, structures académiques : la mairie de Varennes-sur-Allier, la communauté de communes de Varennes-Forterre, la communauté de communes en Pays Saint-Pourcinois, la communauté de communes du Pays de Lapalisse, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Allier, le Pays de Vichy-Auvergne, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Allier, la Chambre d'Agriculture de l'Allier, le Comité d'Expansion Economique de l'Allier, le Commissariat de Massif du Massif Central, l'association Vivier Bois Massif Central, l'IRSTEA, le pôle de Compétitivité VIAMECA, l'Université d'Auvergne.

Les différentes rencontres entre ces différents partenaires ont permis de construire un projet partagé avec une préoccupation commune qui est de recréer un volume d'emplois et d'activités comparables au moins équivalent à celui supprimé au titre de la restructuration de Défense sur le périmètre défini par le présent contrat.

Le comité de site s'est réuni le 19 janvier 2016 pour examiner et valider le Contrat de Redynamisation de Site Défense en vue de sa transmission au Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) pour un examen par le Comité Technique Interministériel (CTI) du 3 février 2016.

Le présent contrat est conclu entre

d'une part l'Etat, représenté par :

- Le préfet de l'Allier,

et d'autre part, les collectivités territoriales, groupements de communes, commune, représentées par :

- Le maire de Varennes-sur-Allier
- Le président de la communauté de communes de Varennes-Forterre,
- Le président de la SPL 277
- Le président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes,
- Le président du Conseil Départemental de l'Allier,
- Le président du Pays Vichy-Auvergne,
- Le président de l'IRSTEA,

signataires du présent contrat.

2 - DESCRIPTION OPERATIONNELLE DU CRSD

2-1 – Périmètre retenu (annexe II)

Le CRSD s'applique au périmètre de la Communauté de Communes de Varennes-Forterre élargi à la Communauté de communes en Pays Saint-Pourcinois et à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse, auxquelles s'ajoutent 4 communes de l'agglomération de Vichy Val d'Allier : Billy, Magnet, Saint-Germain-des-Fossés et Seuillet.

Le périmètre concerne donc 60 communes dont la liste complète se situe en annexe II du présent contrat.

2-2 – Durée du CRSD

La durée du présent contrat est de quatre ans à compter de sa signature par chacune des parties. Il est reconductible une fois par avenant pour une durée d'un an maximum.

Toutefois, un certain nombre d'actions destinées à accélérer la redynamisation du territoire ont fait l'objet d'anticipation (Aides à la création d'emplois, recrutement d'un chargé de mission, accueil d'entreprises sur le DA, ...).

2-3 – Principaux axes retenus

Au terme du diagnostic territorial, des groupes de travail ont été mis en place afin de faire émerger les axes prioritaires des actions de redynamisation.

Ces groupes ont mené une réflexion autour de plusieurs thématiques :

- Définir un programme de reconquête du site du DA rendu disponible par la Défense
- Favoriser l'entrepreneuriat et le développement d'entreprises locales
- Reconnecter le territoire aux démarches d'excellence régionales
- Construire une image économique positive du territoire
- Renforcer l'animation et la gouvernance du développement économique

A la lumière de ces travaux, les actions d'accompagnement retenues par les partenaires du CRSD s'appuient autour de trois axes majeurs :

- Reconquérir le site du DA 277 pour y créer une offre différenciante et le réintégrer dans la cité
- Renforcer le rayonnement économique du territoire
- Constituer et renforcer une boîte à outils pour soutenir le développement économique

Dans ce cadre, une société publique locale, dénommée SPL277, a été créée en septembre 2015 à parité égale par la Commune de Varennes-sur-Allier et la Communauté de Communes de Varennes-Forterre, dotée d'un capital de 300 K€. Elle sera chargée d'aménager et d'exploiter le site, à travers une

concession d'aménagement avec la commune qui sera devenue propriétaire du site. A ce titre elle sera maître d'ouvrage d'une partie des actions du CRSD.

Ces axes sont déclinés en 11 actions qui doivent contribuer à atteindre l'objectif de créer au moins autant d'emplois qu'il en a été supprimé.

Les fiches-actions présentées de façon synthétique ci-après s'intègrent dans ce schéma et doivent permettre la redynamisation du site et la revitalisation du territoire dans son ensemble.

2-4 – Fiches-actions

Préfinancement pour les études INSEE et SCET

- Action n°0-1 : Etude d'impact INSEE
- Action n°0-2 : Diagnostic SCET

Axe 1 : Reconquérir le site du DA

- Action N°1 : Réaménagement du site dans son ensemble
- Action N°2 : Création d'un espace hyper sécurisé
- Action N°3 : Création d'un espace dédié aux énergies renouvelables
- Action N°4 : Construction d'une offre structurante en locaux d'activités

Axe 2 : Renforcer le rayonnement économique du territoire

- Action N°5 : Constitution d'un pôle départemental bois-énergie, énergies renouvelables, bois-bâtiment, écoconstruction et rénovation énergétique
- Action N°6 : Soutenir le projet de création d'un Agrotechnopole sur le site IRSTEA de Montoldre
- Action N°7 : Accompagner les projets touristiques et culturels du territoire

Axe 3 : Constitution et renforcement d'une boîte à outils pour soutenir le développement économique du territoire

- Action N°8 : Favoriser et soutenir la création d'emplois nouveaux et durables
- Action N°9 : Renforcer l'ingénierie locale

La rédaction détaillée de ces fiches se trouve en annexe III.

2-5 – Contributions financières

Le montant total des actions prévues au CRSD représente une dépense de 17 643 398 euros, dont le financement est assuré par les partenaires co-financeurs cités plus haut.

L'Etat participe directement au financement de ces dépenses à travers les fonds FRED et FNADT mobilisés à hauteur de 5,5 millions d'euros, représentant 31 % du montant total du contrat.

Le détail des cofinancements se trouve dans le tableau synthétique figurant en annexe IV.

2-6 – Gouvernance

Un **comité de pilotage** est constitué, sous la présidence de Monsieur le Préfet de l'Allier, pour assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation des mesures prévues au contrat. Il se réunira au minimum une fois par an et autant que de besoin.

Présidé par le préfet de l'Allier ou son représentant, il est composé des membres et personnalités suivants ou de leur représentant :

- Le délégué à l'Accompagnement des Restructurations de Défense
- La commissaire Générale à l'Egalité des Territoires,
- Le maire de Varennes-sur-Allier
- Le président de la communauté de communes de Varennes-Forterre,
- Le président de la SPL 277
- Le président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes,
- Le président du Conseil Départemental de l'Allier,
- Le président de la communauté de communes en Pays Saint-Pourcinois,
- Le président de la communauté de communes Pays de Lapalisse,
- La déléguée Régionale aux Restructurations de Défense
- Le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier
- Le président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Allier
- Le président de la Chambre d'Agriculture de l'Allier
- Le président du Comité d'Expansion Economique de l'Allier
- Le président de l'IRSTEA
- Le président du pôle de Compétitivité VIAMECA

Le comité de pilotage pourra s'adjoindre tout service ou toute personne qualifiée en tant que de besoin. Le secrétariat du comité sera assuré par la préfecture de l'Allier.

Un **comité technique** est également constitué. Il est animé par le sous-préfet de Vichy et est ainsi composé d'un représentant :

- de la commune de Varennes-sur-Allier
- de la communauté de communes de Varennes-Forterre
- de la SPL277
- de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

- du Département de l'Allier
- de la chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier
- de la chambre des Métiers et de l'Artisanat
- du CEEA
- de l'UD 03
- de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
- du CGET
- de la DDFIP 03
- de la DDT 03
- les services de la Préfecture de l'Allier
- la déléguée Régionale aux Restructurations de Défense
- la chargée de mission CRSD
- les porteurs des actions du CRSD en fonction de l'ordre du jour

Le comité technique constitue un lieu de partage d'informations entre les principaux acteurs du développement économique. Il aura entre autres pour mission d'assurer un appui technique à la mise en œuvre des actions.

Il se réunit autant que de besoin, en principe une fois par trimestre. Le secrétariat en est assuré par les services préfectoraux.

Par ailleurs, les actions d'accompagnement d'entreprises créatrices d'emplois se feront en lien étroit et partenarial avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire, à travers la constitution du comité local d'engagement du FRED (cf. fiche-action N°8).

2-7 Animation et suivi

L'animation et le suivi du contrat sont assurés par la chargée de mission recrutée à cet effet par la Communauté de Communes de Varennes-Forterre et rattachée plus particulièrement à la SPL 277.

Elle préparera et mettra en place un dispositif de suivi qui permettra d'assurer un état d'avancement régulier du CRSD et fournira l'information nécessaire aux évaluations.

Elle assurera le suivi du CRSD en collaboration avec les gestionnaires des services de l'Etat et des collectivités signataires du contrat.

Les signataires conviennent de procéder à un bilan annuel d'exécution sous la forme d'un état d'avancement du tableau prévisionnel. A chaque réunion du comité de pilotage, un point de situation précis sera réalisé.

Au terme de chaque année d'application du contrat, l'opportunité d'une réorientation des actions et des moyens financiers sera examinée par les signataires.

2-8 – Evaluation du contrat

Une évaluation de la mise en œuvre du présent CRSD sera effectuée une fois par an par le comité de pilotage sur la base des indicateurs prévus dans chacune des fiche-actions.

Cette évaluation sera faite en lien avec le programme de gestion PRESAGE-DEFENSE : PATRA (programme d'accompagnement territorial du redéploiement des armées), en s'attachant plus particulièrement au :

- suivi budgétaire des projets développés au titre du CRSD
- nombre d'emplois créés sur le périmètre du CRSD
- nombre d'entreprises implantées ou développées sur le périmètre du CRSD

2-9 - Signataires et date d'entrée en vigueur

Fait à Moulins, le

M. Arnaud COCHET,
Préfet de l'Allier.

M. Roger LITAUDON,
Maire de Varennes-sur-Allier

M. Roger LITAUDON,
Président de la Communauté de Communes
Varennes-Forterre.

M. Roger LITAUDON,
Président Directeur-Général de la SPL 277

M. Laurent WAUQUIEZ,
Président du Conseil Régional Auvergne-
Rhône-Alpes

M. Gérard DERIOT,
Président du Conseil Départemental
de l'Allier

M. Jean- Marc BOURNIGAL,
Président de l'IRSTEA.

3 - ANNEXES

- I. Étude INSEE et diagnostic territorial
- II. Liste des communes du périmètre du CRSD
- III. Description des fiches-actions et de leur cofinancement
- IV. Tableau synthétique du financement du CRSD par fiche-action

ANNEXE I. Étude INSEE et diagnostic territorial

Cf. document joint

ANNEXE II. Liste des communes du périmètre du CRSD

COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNES-FORTERRE

BOUCE 03034

CINDRE 03079

CRECHY 03091

LANGY 03137

MONTAIGU-LE-BLIN 03179

MONTOLDRE 03187

RONGERES 03215

SAINT-FELIX 03232

SAINT-GERAND-DE-VAUX 03234

SAINT-GERAND-LE-PUY 03235

SANSSAT 03266

TRETEAU 03289

TREZELLES 03291

VARENNES SUR ALLIER 03298

COMMUNAUTE DE COMMUNES EN PAYS SAINT-POURCINOIS

BARBERIER 03016

BAYET 03018

BRANSAT 03038

CESSET 03049

CHANTELLE 03053

CHAREIL-CINTRAT 03059

CHARROUX 03062

CONTIGNY 03083

DENEUILLE-LES-CHANTELLE 03096

ETROUSSAT 03112

FLEURIEL 03115

FOURILLES 03116

LA FERTE – HAUTERIVE 03114

LAFELINE 03134

LE THEIL 03281

LORIGES 03148

LOUCHY-MONTFAND 03149

MARCENAT 03160

MONETAY-SUR-ALLIER 03176

MONTORD 03188

PARAY-SOUS-BRIAILLES 03204

SAINT-DIDIER-LA-FORET 03227

SAINT-LOUP 03242

SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE 03254

SAULCET 03267

TAXAT-SENAT 03278

USSEL-D'ALLIER 03294

VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS 03307

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAPALISSE

ANDELAROCHE 03004

BARRAIS-BUSSOLLES 03017

BERT 03024

BILLEZOIS 03028

DROITURIER 03105

ISSERPENT 03131

LAPALISSE 03138

LE BREUIL 03042

PERIGNY 03205

SAINT-CHRISTOPHE 03223

SAINT-ETIENNE-DE-VICQ 03230

SAINT-PIERRE-LAVAL 03250

SAINT-PRIX 03257

SERVILLY 03272

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY VAL D'ALLIER

BILLY 03029

MAGNET 03157

SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES 03236

SEUILLET 03273

ANNEXE III : FICHES-ACTIONS

Cf. fichier ci-joint

ANNEXE IV. Tableau synthétique du financement du CRSD par fiche-action

N° FA	Intitulé de chaque FA	Montant total	FRED	FNADT	% du montant total	autre ETAT	Europe	Conseil régional	Conseil Départemental	CCVF+ Commune	SPL 277	Autre porteurs	recettes générées
0-1	Etude d'impact INSEE	7 143 €	7 143 €		100%								
0-2	Diagnostic territorial	46 255 €		46 255 €	100%								
1.1	Aménagement global du site : études et AMO	500 000 €		150 000 €	30%						350 000 €		
1.2	Aménagement global du site : travaux	5 000 000 €	1 719 000 €		34%				100 000 €	1 700 000 €	1 481 000 €		
2	Création d'un espace sécurisé	1 550 000 €	240 000 €		15%						1 310 000 €		
3	Création d'un espace dédié aux énergies renouvelables	1 250 000 €			0%		84 000 €	220 000 €	125 000 €		571 000 €		250 000 €
4.1	Locaux activités : espaces collectifs	500 000 €		168 000 €	34%			100 000 €			232 000 €		
4.2	Locaux activités : Pépinière et locaux activité	1 900 000 €	570 000 €		30%		300 000 €	350 000 €	150 000 €		530 000 €		
5	Pôle départemental Bois Energie et Energies renouvelables, plateforme rénovation énergétique	330 000 €	100 000 €		30%			30 000 €	30 000 €	30 000 €		140 000 €	
6	Agrotechnopole	4 260 000 €		1 000 000 €	23%							3 260 000 €	
7	Projets touristiques, culturels et de loisirs	300 000 €			0%			13 837 €	90 000 €	196 163 €			
8	Favoriser et soutenir la création d'emplois nouveaux et durables	1 000 000 €	1 000 000 €		100%								
9.1	Renforcer l'ingénierie du territoire : chargée de m	500 000 €		500 000 €	100%								
9.2	Renforcer l'ingénierie du territoire : SPL + mise à	500 000 €			0%					500 000 €			
TOTAL		17 643 398 €	3 636 143 €	1 864 255 €		0 €	384 000 €	713 837 €	495 000 €	2 426 163 €	4 474 000 €	3 400 000 €	250 000 €
pourcentage			21%	11%	31%	0%	2%	4%	3%	14%	25%	19%	1%

en vert : crédits de droit commun accordés à la CCVF pour 2015-2018 par le CD03 (Contrat Territoire Allier) et le CR Auvergne (contrat Auvergne + via le Pays Vichy-Auvergne)

5 500 398 €